

## **l'entretien et l'amortissement des locaux.**

### **DEMI-PENSION**

Le prix du repas est fixé à 5 € par repas pour l'année scolaire pour un enfant inscrit en demi-pension.(4 jours /semaine)  
Pour les externes, le prix du repas occasionnel est fixé à 6€ le ticket. Il est indispensable d'inscrire l'enfant 24h à l'avance soit au secrétariat, soit par courriel le matin de 8h15 à 9 h et le soir de 16h30 à 17h30.

### **Réduction, remboursement :**

- Les élèves absents pour classes de mer, classes vertes, bénéficient automatiquement de réductions en fonction de la durée d'absence.
- Les élèves demi-pensionnaires qui participent à des sorties scolaires reçoivent un panier repas, type "pique-nique".
- Une absence exceptionnelle d'une journée (absence justifiée ou non, etc...) ne donnera pas lieu à remboursement.

**ATTENTION : comme chaque année il faudra acheter des tickets pour la cantine du mois de septembre**

### **4. Sorties et voyages**

Durant l'année scolaire des sorties ou voyages pédagogiques peuvent être organisés par l'équipe pédagogique. Une participation sera demandée aux familles.

### **5. Etude et garderie**

	<b>Inscription régulière (forfait 4 jours/ semaine)</b>	<b>Inscription occasionnelle ( moins de 4 jours/ semaine)</b>
<b>Inscription</b>	<b>A l'année ou au trimestre</b> La fiche d'inscription vous parviendra à la rentrée (cahier de liaison de l'enfant).	<b>Occasionnelle</b> Les parents téléphoneront à l'accueil au plus tard à 12h le jour où l'enfant doit se rendre à l'étude ou à la garderie ou la veille avec un mot dans le cahier de liaison
<b>Tarif</b>	30€/mois au forfait pour un enfant 50€ pour 2 enfants 65€ à partir du 3 <sup>ème</sup>	5€ / jour
<b>Facturation</b>	Au mois	Au mois
	Pénalités en cas de retard : 20 euros par heure commencée	

Horaires

de la garderie : lundi, mardi, jeudi : 7h30/ 8h20 et 16h50/18h30

**Attention vendredi : 7h30/ 8h20 et 16h50/18h00**

### **7. Frais annexes**

- facturation des activités sportives (piscine, tennis, intervenants.....) une seule fois en début d'année
- facturation catéchisme (livrets éventuels) également en début d'année
- une location pour certains nouveaux manuels scolaires sera demandée également en début d'année (environ 3 €)

### **9. Paiement**

Pour vos règlements, vous pouvez choisir :

- 1. Prélèvement mensuel automatique** en 10 mensualités le 10 de chaque mois, du 10 octobre au 10 juillet.
- 2. Paiement par chèque au comptant ( à réception de facture) ou en 3 fois au 15/10, 15/02 et 15/05**  
à l'ordre de l'école Enfant Jésus.
- 3. en espèces**